

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à huit heures

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement, je disais que notre économie était facile à équilibrer, pour autant que chacun veuille y mettre du sien.

Les différents Livres blancs présentés jusqu'ici par le gouvernement, le discours du trône de septembre 1970, le mini-budget présenté par l'honorable ministre des Finances jeudi dernier, l'enquête du comité du Sénat sur la pauvreté, de même que le rapport problématique qu'il ne doit présenter qu'au mois d'avril prochain, voilà autant d'indications que le système économique tout entier est malade et en déséquilibre complet, tant dans son ensemble que dans ses diverses formes d'activités.

Ce qui devrait être l'ordre établi, c'est le désordre organisé, c'est le déséquilibre économique planifié. Et tous les efforts que l'on fait pour corriger cette situation ne font qu'embrouiller et compliquer davantage les rouages de l'administration, sans améliorer les résultats de façon appréciable. Ce n'est pas la bonne volonté qui fait défaut. Chacun fait son possible dans les circonstances, à tous les niveaux de l'administration, mais le mal fondamental est dans ceux qui commandent, connus ou inconnus, élus par le peuple ou par les actionnaires des grandes corporations financières, industrielles et commerciales.

Monsieur l'Orateur, j'ai préparé un tableau visant à jeter un peu de lumière sur tous les Livres blancs présentés par les divers ministères. Ce tableau est plus éloquent que tous les volumineux rapports des Commissions royales d'enquête sur les banques, le chômage, la pauvreté, le biculturalisme et tant d'autres sujets, qui coûtent si cher en temps et en argent et ne font très souvent qu'augmenter la confusion dans l'esprit des responsables, des ministres et des technocrates à l'emploi des ministères.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui faire remarquer que le temps de parole qui lui était alloué est maintenant écoulé.

La présidence profite cependant de l'occasion pour faire remarquer à l'honorable député de Compton qu'il n'est pas conforme à la procédure parlementaire de permettre aux honorables députés de faire consigner une partie de leur discours ou un document au compte rendu officiel des débats, à moins que la Chambre n'y consente.

[Traduction]

La Chambre permettrait-elle au député de Compton de déposer ces documents ou de les faire publier en appendice au hansard?

[Français]

La Chambre permet-elle à l'honorable député...

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre ne semble pas donner la permission à l'honorable député. Je me vois donc dans l'obligation de reconnaître l'honorable député de Saint-Jean-Est.

[Traduction]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, en écoutant l'exposé budgétaire, il y a quelques

jours, nous avons été encouragés par les nombreuses allusions que le ministre a faites au développement régional et surtout au ministère de l'Expansion économique régionale. Cela nous a encouragés car nous sommes nombreux à la Chambre, de fait au pays, qui depuis longtemps estimons que, pour être efficaces, les programmes d'expansion économique régionale doivent être coordonnés aux politiques monétaire et fiscale du gouvernement.

Nous espérons que le gouvernement se rallie enfin à notre point de vue. Pour que les politiques de développement régional créent des emplois et stabilisent l'économie, elles doivent être coordonnées aux politiques monétaire et fiscale. Plus particulièrement, si nous voulons que ces programmes soient vraiment efficaces, qu'ils stabilisent l'économie et créent de l'emploi, ils doivent avoir un caractère vraiment régional. Nous accueillons donc avec joie ce changement dans la politique du gouvernement, tout en signalant que nous préconisons la chose depuis déjà quelque temps.

• (8.10 p.m.)

Cette politique vise fondamentalement à la création d'emplois dans les régions désavantagées du pays. A notre avis, si tout le pays devient admissible aux stimulants industriels régionaux, comme mon collègue de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) l'a dit, il n'existe plus alors de régions spéciales et le programme, perd toute son utilité. Nous avons essayé de le faire comprendre au gouvernement depuis que ce programme a été annoncé pour la première fois. Nous avons donc été encouragés quand le ministre a annoncé dans son exposé budgétaire que le gouvernement se proposait de relever le plafond des stimulants pour les provinces atlantiques. Des stimulants spéciaux s'imposent si la région veut attirer de nouvelles industries ou encourager l'expansion des établissements déjà existants.

Nous savons tous qu'en vertu de ce programme, c'est à l'industrie de prendre l'initiative, et c'est là, selon nous l'une de ses grandes faiblesses. Si on lui laisse le choix, l'industrie voudra s'implanter dans les régions voisines des grands marchés. C'est là, croyons-nous, une grande faiblesse du programme. Le gouvernement a annoncé, pour les provinces de l'Atlantique, des stimulants spéciaux que nous jugeons essentiels si elles veulent soutenir la concurrence des autres régions désignées situées près des grands marchés canadiens, mais il a annulé cet avantage, dans le même exposé budgétaire, en désignant également la ville de Montréal et le Sud-Est ontarien. A mon avis, il faudra, pour contre-balancer cette décision, bien plus que le stimulant supplémentaire de 10 p. 100 que le gouvernement a proposé pour la région de l'Atlantique.

Je ne prétends pas que le chômage soit peu élevé à Montréal et dans le Sud-Est de l'Ontario, car nous savons tous qu'il l'est. Je soutiens cependant que les provinces atlantiques sont nettement désavantagées aux termes de ce programme. Nous ne pouvons nullement faire concurrence aux régions les plus favorisées du Canada quant aux modes de transport et à leur situation par rapport aux grands marchés. Sous ce rapport, les provinces Atlantiques ne sont simplement pas dans le coup. Je